Saint-Pierre-de-Côle infos

Bulletin municipal
Janvier 2018

Visite du Père Noël







Le bourg a été décoré par des bénévoles quand le Père Noël fait son apparition pour distribuer des friandises et embarquer dans la carriole...



... tractée par Nestor et menée par Sylvain Bastide, qui transporte le Père Noël et les enfants à travers les rues.



Tout le monde se retrouve (ci-dessous) avant de se réchauffer autour d'un vin ou d'un chocolat chaud, et des gourmandises proposés par les organisateurs (ci-dessus).



Infos pratiques

Mairie

Le Bourg 24800 Saint-Pierre-de-Côle Tél: **05 53 62 31 14**; Fax: **05 53 62 09 03** Accueil du public: du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00.

Permanences:

Franck Besse, maire: sur rendez-vous **Site internet**: saint-pierre-de-cole.fr

Alimentation, mise à jour: Jacques Minier.

Cantine scolaire: 05 53 62 21 16

École : 05 53 62 21 17

Garderie : ouverte de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à 18h30 Accueil et surveillance des élèves de 8h30 à 9h00 et de

16h30 à 17h00 (en dehors de la garderie)

Tél : **05 53 62 21 18**

Agence postale communale

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h15 à 12h00

Déchetterie de Thiviers (horaires)

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de **08h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**. Mardi de **13h30 à 18h00**.

Urgences

Samu : le **15**

Sapeurs-pompiers : le 18 Gendarmerie : le 17

Brigade de Thiviers: 05 53 62 28 90

entre 7h00 et 19h00

Défibrillateur :

Il est placé sur la façade de la salle de fêtes. Suivre les instructions figurant sur l'appareil.

Centre antipoison (Bordeaux):

05 56 96 40 80

Guêpes, frelons, abeilles : contacter Jean-Marc Moreau de Lempzours, au **05 53 55 26 10**.

Hôpital de Périgueux - permanence d'accès aux soins : **05 53 45 25 25**

Médecin de garde : numéro d'appel de nuit (après 20h) et du week-end (du samedi 12h00 au lundi 9h00) :

le **15** à partir d'un fixe le **112** à partir d'un mobile

Pharmacie de garde (dimanches et jours fériés) :

3237 (0,34 € la minute).

État-civil

Naissances

- Elina El Ouadid, fille de Mehdi El Ouadid et Amandine, Renée, Annie née Fournet (route de Brantôme), le 6 octobre 2017
- Emma, Tyhaine, Eleïa Favresse-Augeix de Anne Augeix (la Guichardie), le 7 décembre 2017 Baptêmes civils
- Luna Lavesne, fille de Georges Lavesne et Delphine, Marylène Lavesne née Dufils (Saint-Chavit), le 23 septembre 2017
- Timaël, Laurent Martial, fils de Flavien, Bastien Martial et Naty Caillaud (route de Lempzours), le 25 novembre 2017 Mariages
- Nathalie, Antoinette, Yvonne Letouq et Jean-Didier Raby, le 16 septembre 2017
- Delphine, Marylène Dufils et Nicolas Georges Lavesne, le 23 septembre 2017
- Isabelle Dechaise et Cédric Gillet, le 21 octobre 2017

Décès

- Odette Arnoux, veuve Fargeot, née le 26 décembre 1936, domiciliée à Chatellerie, décédée le 11 janvier 2017
- Marc, Fernand Aubineau, né le 4 janvier 1958, domicilié le bourg, décédé le 17 juillet 2017
- Aimée Viguri, veuve Gonzalo Martinez, née le 17 novembre 1925, domiciliée le bourg, décédée le 20 septembre 2017. Autres décès communiqués : Georgette Alvin, veuve Desthomas (7 mai 2017), Reine, Marie Dussutour (12 mai 2017), Justin, Maurice Fleurat-Lessard (14 mai 2017), Édith Latappy (29 juillet 2017), Michel Gay (14 août 2017), Fernande Brun (15 octobre 2017), Marie-Louise Dubain, née Bonneau (27 novembre 2017), Marie Warnet.

Saint-Pierre-de-Côle infos

Directeur de la publication : Franck Besse

Réalisation et mise en page: Jacques Minier, Daniel Desthomas.

Ont collaboré à ce numéro pour les associations : Comité des fêtes : Josette Deschamps ; Club de l'Amitié : Jeannine Laroussarie et Georgette Carpazcis ; Anciens Combattants : Jean-Michel Lahieyte ; En Val de Côle : Chantal Gay; James Band : Marina Blanchard et Cassandre Allafort ; Les Amis de la Côle et de la Dronne : Philippe Banchieri ; Pétanque de la Côle : Delphine Mazière.

Photographies: Daniel Desthomas, Jacques Minier et les responsables des associations

Impression et édition : Mairie de Saint-Pierre-de-Côle. Tirage : 250 exemplaires

Distribution: les conseillers municipaux avec Robert Lassimouillas.

Le mot du maire

Après un premier semestre mouvementé au niveau national du fait de la tenue de deux élections majeures de notre démocratie, la vie communale a retrouvé son rythme habituel, avec pour principale conséquence, au plan local, un retour au rythme scolaire de la semaine de quatre jours.

Cette décision répondait au souhait exprimé par les parents consultés et à celui du conseil d'école de notre regroupement pédagogique.

Pour le reste, cette rentrée a été également marquée par une redéfinition des postes des agents communaux pour se conformer aux règles en vigueur. Cela a entraîné le recrutement de deux nouveaux agents : Stéphane Rougier comme cantinier et assistant du cantonnier et Anaïs Zambelli comme aide cantinière, agent d'entretien et accompagnatrice du ramassage scolaire.

Par ailleurs, Joëlle Borloz-Bruguera prendra les fonctions de gérante de l'agence postale en rem-



placement d'Estelle Chartrain, le 8 janvier prochain. Je leur souhaite, au nom de l'équipe communale, la bienvenue sur notre commune.

Après le grand projet de réfection de la traverse du bourg, dont nous pouvons désormais apprécier les bienfaits sans les nuisances occasionnées par le chantier, il n'y aura pas de grosse perturbation sur notre commune, hormis les travaux habituels d'entretien de la voirie.

Dans un futur proche, l'étude pour le

raccordement d'une vingtaine de maisons du Talussou à l'assainissement collectif sera lancé pour profiter des travaux entrepris par le Syndicat intercommunal pour la rénovation de la canalisation d'approvisionnement en eau potable.

En remerciant une nouvelle fois tous ceux qui se sont dévoués, dans leurs fonctions ou bénévolement, à la bonne marche et à l'animation de notre commune, je souhaite à tous une très bonne année 2018.

Circulation hivernale

La direction du patrimoine routier, paysager et des mobilités du Conseil départemental a la charge des routes départementales. Pendant la période hivernale, 21 équipes de trois personnes opérationnelles sont en astreinte hebdomadaire de décembre à la mi-mars. Elles assurent la surveillance de l'état de la surface des routes, les traitement pré-curatifs (salage) pour anticiper les intempéries annoncées et les traitements curatifs (salage ou raclage).

Les voies départementales sont réparties en quatre classes en fonction de leur priorité :

- Classe 1 : 880 km du réseau structurant surveillés et traités 24 heures sur 24.
- Classe 1bis : 60 km surveillés et traités uniquement pendant les heures de service et les weekend pour leurs spécificités climatiques locales.
- Classe 2 (réseau principal) : 650 km traités après achèvement des opérations sur les voies

classées 1 et 1bis.

 Classe 3 (réseau ordinaire) : 3 500 km de réseau à très faibles enjeux de trafic sur lesquels il n'y a ni surveillance ni intervention curative.

Ainsi, la D78 qui traverse Saint-Pierre est en classe 2 et les autres routes départementales de la commune sont en classe 3.

Le service départemental met à la disposition des usagers un service d'information comprenant :

- le site internet **www.inforoute24.fr** qui propose une cartographie mise en ligne tous les matins à 7h qui indique l'état des routes, les travaux en cours ou les accidents. Elle est réactualisée plusieurs fois par jour en cas de nécessité.
- le numéro vert gratuit 0800 024 001
- le bureau d'exploitation routière où un technicien est joignable au **05 53 02 59 70** de 8h30 à 17h00, ou par mail sur *c.crise@dordogne.fr*.

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2017

Étaient présents :

Franck Besse, Isabelle Commery, Philippe Banchieri, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Patrick Demarthon, Véronique Jobert, Daniel Desthomas. **Absente excusée**: Chantal Gay avec pouvoir à Gilbert Deschamps.

Rythmes scolaires

Suite à l'élection présidentielle, les communes ont la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours. Après consultation des parents d'élèves et du conseil d'école qui se sont prononcés majoritairement pour, le conseil municipal a décidé le retour à la semaine de quatre jours au sein du regroupement pédagogique, dès la rentrée 2017/2018.

Logement communal

Le conseil, après avoir étudié toutes les candidatures, décide de louer le logement communal de type T2 situé place de la mairie, à M. Christian Cluzeau.

Réseau d'alimentation en gaz

Le conseil décide de mettre à jour la carte communale conformément à l'arrêté préfectoral prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel qui traversent le territoire de la commune.

Voirie intracommunautaire

Il convient de revoir la répartition des voies intracommunautaires et notamment l'intégration du chemin de la Bénéchie dans la voirie communale. Un recensement des chemins concernés est en cours.

Service d'alimentation en eau potable

Le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable a été adopté par le comité syndical du SIAEP de la Chapelle-Faucher-Cantillac. Ce rapport public peut être consulté par les usagers du service à la mairie.

Parmi les questions diverses :

Service des cartes d'identité

La commune adresse un courrier à la Préfecture pour donner un accès informatique sécurisé permettant le dépôt des pré-demandes de cartes d'identité, de permis de conduire et de cartes grises en mairie.

Regroupement pédagogique

Au cours de la réunion entre les maires et le conseil d'école, il a été fait le point sur les effectifs de l'année en cours et celle à venir :

- 2017 : 23 élèves à La Chapelle-Faucher et 43 à Saint-Pierre-de-Côle.
- 2018 : 21 élèves à La Chapelle-Faucher et 37 à Saint-Pierre-de-Côle.

Impayés à la cantine

Le trésor public a communiqué le montant des impayés de 2010 à 2017, soit la somme de 5 800 €.

Aménagement forestier

La réunion de l'agence s'est déroulée à Vaunac en présence des membres de la commission départementale. La commune refuse toujours de prendre en charge les servitudes de passage considérant que la loi prévoit qu'elles sont à la charge des propriétaires des terrains.

Référent Zéro Phyto

Patrick Demarthon est désigné référent de la commune pour l'application de la charte interdisant l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien de l'espace publique.

Jardinage

Lutte contre la pyrale du buis

La pyrale du buis, papillon de nuit dont les chenilles



détruisent le feuillage de cet arbuste a fait son apparition sur la commune. Voici quelques recettes, respectueuses de l'environnement, pour limiter sa propagation :

- lutte préventive : disposer un piège à phéromone sexuelles près de vos buis en avril, il permet la capture des papillons mâles limitant la reproduction.
- lutte mécanique par battage : tout au long de l'année couper les branches infectées par les œufs, larves, chenilles sur les buis de petites tailles et détruisez-les. Sur les haies on peut faire tomber les chenilles à l'aide d'un souffleur ou d'un jet d'eau à haute pression.
- ◆ lutte biologique : lorsque les chenilles apparaissent, appliquer un produit contenant la bactérie Bacillus thuringiensis spp Kurtastaki sur le feuillage et la tige, elle produit une toxine qui détruit le parasite.

Séance du 3 août 2017

Étaient présents: Franck Besse, Isabelle Commery, Philippe Banchieri, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert, Daniel Desthomas.

Création de poste communaux

En raison de l'absence pour maladie de l'agent chargée de la cantine et de l'incertitude concernant l'avenir de l'école, il convient de redéfinir les différents postes concernant la cantine et le ménage des locaux communaux, le transports scolaire, la gérance de l'agence postale et l'aide à l'agent technique (cantonnier). Des con-



Anaïs Zambelli, aide-cantinière et Stéphane Rougier, cantinier.

trats devront être établis en conséquence ainsi que les modalités de recrutement pour :

- un poste de cantinier et aide au cantonnier à temps complet.
- un poste d'aide cantinière et d'agent d'entretien à temps non complet (18h hebdomadaires).
- un poste d'accompagnateur de transport scolaire à temps non complet (1h par jour, soit 4h par semaine pendant les périodes scolaires).
- un poste de gérant d'agence postale communale : ce poste est lié à la reconduction de la convention avec La Poste ; poste à temps non complet (15h hebdomadaires).

Camping municipal

Le camping n'étant plus exploité sous la forme d'une gérance, le conseil décide de créer une régie de recette.

Question diverse Rythmes scolaires

L'inspection académique ainsi que la Région ont donné leur accord pour la mise en place de la semaine de quatre jours à la rentrée 2017/2018 comme l'avaient demandé les parents, le conseil d'école et l'équipe enseignante.

Conseil départemental Plan forêt-bois

La Dordogne est le troisième département français par sa surface boisée.

À la suite de la tempête Martin de 1999 et au problème du dépérissement des taillis de châtaigniers, le département a engagé près d'un million d'euros par an qui a permis de

restructurer 13 305 hectares de forêts. 2,3 millions d'euros ont, par exemple, permis à 1 400 propriétaires d'exploiter, d'améliorer ou de reconvertir 4 400 hectares de parcelles de châtaigniers.

En 2016, le département a adopté un nouveau plan sur cinq ans pour relancer la dynamique de gestion des



forêts en revalorisant les terrains à bon potentiel tout en améliorant la qualité de production des bois.

Une aide financière du département est possible pour les propriétaires forestiers selon des critères de surface et de nature des travaux.

Depuis cette année, la ré-

gion Nouvelle Aquitaine apporte une aide similaire permettant de doubler les taux de subventions apportées. L'intégralité du dispositif est consultable sur les site internet du département : www.dordogne.fr, auprès du technicien forestier : cd24.dedd@dordogne.fr ou au téléphone : 05 53 06 80 26.

Séance du 8 septembre 2017

Étaient présents : Franck Besse, Isabelle Commery, Philippe Banchieri, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Patrick Demarthon., Chantal Gay, Daniel Desthomas.

Assainissement collectif

Le rapport concernant la qualité de service et le prix de l'assainissement collectif a été adopté. Il a été mis en ligne sur le site *www.services.eaufrance.fr* où il peut être consulté par les usagers.

Vente Maillier (maison Chapeyrout)

La commune décide de ne pas préempter les biens (maison et terrains) situés au lieu-dit les Carrières d'une surface de 4 422 m² au prix de 78 000 €.

Occupation du domaine public

Le conseil renouvelle son autorisation à M. Pascal Bellard pour exploiter les parcelles communales situées près du terrain de tennis, d'une surface d'1ha65 et fixe la redevance à la somme de 170 € pour un an.

Communauté de communes

Le conseil approuve la modification du nom de la nouvelle communauté de communes qui devient : Communauté de communes Périgord Limousin.

Entretien des fossés

La communauté de communes Périgord Limousin fixe le tarif pour le curage des fossés des voies communales à 0,08 € le mètre linéaire et maintien celui pour le fauchage à 0,28 € le mètre linéaire. Elle rappelle que ces prestations concernant les voies intercommunautaires (VIC) sont financées par l'intercommunalité.

Mutualisation des ressources humaines

Thiviers, Corgnac-sur-l'Isle, Saint-Romain, Nanthiat, Eyzerac et Nantheuil envisagent de mutualiser leurs ressources humaines et les secrétariats de mairie. La commune de Saint-Pierre réaffirme son intention de ne pas adhérer à cette mutualisation.

Transfert de charges

Des prestations sont désormais assurées par la communauté de communes qui doivent en compenser les coûts. Pour la commune cela représente :

- entretien de la voirie :
 - voies communales : 5 465 m soit 4 104 €
- voies intracommunautaires : 19 790 m, pris en charge par l'intercommunalité

- dossiers d'urbanisme : la cotisation est fixée à 2,50 € par habitant. Pour les 485 habitants de la commune, cela coûtera 1 231 € en 2017.

Parmi les questions diverses Démission d'une conseillère

Par courrier du 9 août 2017, Véronique Jobert fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal.

Rentrée scolaire

On dénombre 58 élèves dans le regroupement pédagogique. Le départ des bus est retardé de 10 mn (8h à Champlouviers et 8h25 au bourg). L'animatrice de la garderie a acheté un babyfoot. Stéphane Rougier remplace Liliane Papin, en congé de maladie, à la cantine. Anaïs Zambelli occupera le poste d'aide-cantinière et d'agent de nettoyage.

Référent économique

Michel Simonet nommé référent économique assurera la liaison entre les commerçants, artisans et entrepreneurs de Saint-Pierre et l'intercommunalité.

Terrain de pétanque

Un terrain de pétanque va être aménagé près du tennis, sur la parcelle communale actuellement cultivée.

Hangar du presbytère

Suite à la vente du presbytère, l'atelier municipal sera vidé et nettoyé le 30 septembre.

Carrière de Boudeau

La société Imerys qui exploite la carrière à Boudeau organise une journée portes ouvertes le 23 septembre.

Chemin de la Braconnerie

La société Bonnefond a proposé un devis de 7 753 € pour la restauration du chemin rural (photo) qui n'est plus sur son assiette d'origine.



Séance du 2 octobre 2017

Étaient présents : Franck Besse, Isabelle Commery, Philippe Banchieri, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Daniel Desthomas. **Absents excusés :** Michel Simonet, avec pouvoir à Philippe Banchieri, Daniel Desthomas avec pouvoir à Franck Besse.

Achat des terrains de la SCI Pierre

Après avoir acheté deux terrains en 2015 à la SCI Pierre, la commune souhaite acquérir deux autres terrains (D 1 567 et D 1 568) à cette société qui fait l'objet depuis d'une procédure de liquidation judiciaire.

C'est la société Amauger-Texier, mandataire judiciaire, qui est chargée de cette vente amiable pour un montant de 20 000 € (soit 8,80 € le m²).

Parmi les questions diverses

Projet scolaire de classe de mer

Les enseignantes ont présenté un projet de classe de mer à Saint-Palais (Charente-Maritime), fin mars. Le devis d'élève à 6 737 € pour 36 enfants plus 1 690 € pour le transport, soit un total de 8 427 €. Une partie devrait être financées par des aides, le reste étant à la charge de la commune.

Journée de grève

Les enseignantes du regroupement pédagogique faisant grève le 10 octobre, les communes de La Chapelle-Faucher et de Saint-Pierre-de-Côle n'assureront pas l'accueil des enfants.

Élagage

L'entreprise Allary effectue un élagage à la Braconnerie, au Tana, aux Genêts, au chemin sous les Roches et à celui des Gardes.

Travaux de voirie

L'entreprise Bonnefond a présenté un devis de 7 753 € pour le goudronnage d'un chemin à la Braconnerie de 3 949 € et pour les chemins des Pierriches et du Tana. Par ailleurs, des travaux sont prévus pour les chemins de la Guichardie (3 201 €), et les Vaures (3 201 €), soit un total de 6 402 €).

Agence Postale communale



Le contrat d'Estelle Chartrain est arrivé à échéance, celle-ci n'a pas souhaité le renouveler. Elle sera remplacée à partir du 8 janvier par Joëlle Borloz-Bruguera (notre photo) qui tient également l'agence postale de la Chapelle-Faucher.

Affichage public

En raison de prolifération d'affichage sauvage, la préfecture rappelle la réglementation en vigueur concernant l'annonce d'événements locaux.

- les dispositifs annonçant la manifestation, et situés en dehors du lieu de celle-ci (le terrain ou la salle), sont limités à 4 dispositifs de 1,50 m de large sur 1 mètre de haut par manifestation (les panonceaux et les banderoles que l'on peut trouver sur le bord des routes ou aux entrées d'agglomérations sont donc concernés et entrent dans le décompte des 4 dispositifs autorisés).
- ils doivent être obligatoirement scellés ou installés directement sur le sol et en domaine privé (après autorisation écrite du propriétaire du terrain).

- interdiction d'implantation sur les arbres, la signalisation routière, les murs, les clôtures, les ouvrages d'arts et leurs équipements et d'une manière générale sur tous les ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci.
- les dispositifs présents sur le lieu de la manifestation (le terrain ou la salle où elle se déroule) sont autorisées sous certaines conditions.
- ces dispositifs peuvent être installés au plus tôt 3 semaines avant le début de la manifestation et doivent être retirés une semaine après.

Les dispositifs ne répondant pas à la réglementation seront considérés comme illégaux et la Préfète pourra en demander la dépose.

Séance du 20 octobre 2017

Étaient présents: Franck Besse, Isabelle Commery, Philippe Banchieri, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Daniel Desthomas. **Absent** excusé: Daniel Desthomas avec pouvoir à Franck Besse.

Assainissement collectif

Des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur du Talussou sont prévus avec la rénovation du réseau d'eau potable programmé par le SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de La Chapelle-Faucher-Cantillac. Ces travaux, sur environ 650 mètres linéaires, permettront de desservir 20 nouveaux abonnés. Leur coût était estimé en 2010 à 175 000 €. Il faudra réviser le schéma communal d'assainissement pour y intégrer ce secteur et bénéficier des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ces travaux pourront être financés à 35 % par l'Agence et 15% par le Conseil départemental ; l'agence de l'eau pourrait financer jusqu'à 50% des études de zonage. Le conseil décide de réaliser ces travaux et de rechercher un prestataire pour assurer leur mise en œuvre.

Occupation du domaine public

Le conseil décide d'accéder à la demande de M. Pascal Bellard d'exploiter les parcelles dernièrement acquises par la commune auprès de la SCI Juillet, d'une surface d'1ha61 pour une redevance annuelle de 170 €.

Personnel communal

Le conseil autorise les employés communaux à effectuer des heures supplémentaires et complémentaires selon les modalités suivantes :

- agents à temps complet : le nombre d'heures supplémentaires maximal est fixé à 25 par mois. Elles seront rémunérées selon les règles en vigueur ou pourront donner lieu à des repos compensateurs.
- agents à temps non complet : le nombre d'heures complémentaires maximal ne peut dépasser la durée hebdomadaire de 35 heures. Elles seront rémunérées sur la base du traitement contractuel ou pourront donner lieu à des repos compensateurs.

Délégation de signature

Le maire donne délégation à Laurence Sallenave, secrétaire de mairie, pour la délivrance de copies, extraits,

quelle que soit leur nature, dès lors qu'ils n'emportent pas décisions de la collectivité.

Vente maison Levesque / De la Rosa

La commune décide de ne pas préempter la vente de cette maison et des terrains attenants pour un montant de 65 000 €.

Parmi les questions diverses

Travaux

Les travaux de carrelage des sanitaires sont en cours ainsi que ceux des ateliers municipaux.

Un devis pour aménager le grenier des ateliers municipaux se monte à 7 000 €.

Recrutement

Estelle Chartrain n'ayant pas souhaité renouveler son contrat de gérante de l'agence postale et de transport scolaire, le maire a reçu deux candidats. En attendant, le remplacement est effectué par M. Hughes. Anaïs Zambelli, qui a été recrutée comme aide cantinière et agent de nettoyage assurera le transport scolaire.

Matériel agricole

Un devis de 7 800 € a été présenté pour un broyeur d'accotement.

Cimetière

Un devis de 1 500 € pour un appareil de désherbage, a été présenté.

La demande de subvention de 3 530 € provenant de la réserve parlementaire a été déposée pour le financement du columbarium.



Le columbarium et le jardin du souvenir sont désormais à la disposition des familles.

Séance du 24 novembre 2017

Étaient présents: Franck Besse, Isabelle Commery, Philippe Banchieri, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Patrick Demarthon, Chantal Gay. Absent avec pouvoir à Franck Besse: Daniel Desthomas.

Sécurité routière

Le conseil désigne Michel Simonet référent sécurité routière pour la commune. Il sera le relais des services de l'État et des autres acteurs, veillera à la diffusion des informations et sera force de proposition pour résoudre d'éventuels problèmes locaux.

Voirie communale

Certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, du fait de leur utilisation et de leur besoin d'entretien, de véritables voies communales d'utilité publique. Il convient donc de les classer comme telles pour bénéficier de la dotation globale de fonctionnement pour 2019.

Le tableau de classement de la voirie communale est donc mis à jour pour y intégrer ces nouveaux chemins d'une longueur totale de 11 240 mètres linéaires, qui s'ajoutent aux 26 255 m existants et donnent une longueur totale de 36 495 m sur l'ensemble de la commune.

Vente maison Cox

La commune décide de ne pas préempter la maison située à la Batelaire vendue 115 000 € pour une surface totale de 1 054 m².

Intercommunalité

- Projets

Les communes devant faire part de leurs priorités pour les projets proposés par la Communauté de communes Périgord-Limousin, le conseil choisit les suivants : aménagement du centre de loisirs de Thiviers, des bâtiments de l'actuelle Gendarmerie de La Coquille, de ceux de l'ex-DDE de Thiviers et du parcours sportif de Saint-Jean-de-Côle.

En outre, le conseil demande la participation de l'intercommunalité à l'entretien de 30 % des voiries communales au prix de 1,60 € le mètre linéaire et souhaite une réorganisation du service communautaire de la voirie.

- Compétences

Les communes sont consultées pour l'ajout de deux nouvelles compétences dans les statuts de la communauté de communes :

- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- équipements culturels et sportifs
 Le conseil approuve cet ajout.

Parc photovoltaïque

À la suite d'un accord donné par la commune en novembre 2013 pour l'installation d'un parc photovoltaïque sur son territoire, la société gestionnaire a fait part de son intention de commencer les travaux d'installation en 2018.

Il est rappelé que l'entreprise sera soumise à une imposition forfaitaire dont la moitié sera reversée à la commune. Cette imposition est fixée à 7,40 € par kilowatt pour 2017 et sera révisé tous les ans.

Le conseil donne son accord pour la perception de cet impôt.

Tarifs columbarium

Un columbarium de 8 cases étant désormais disponible dans le cimetière, il convient de fixer le montant de la redevance pour leur occupation. Compte tenu du coût d'installation de 8 475 € TTC pour 8 cases, le tarif pour la location d'une case sur 50 ans est fixé à 1 059 €. Chaque case peu contenir jusqu'à trois urnes funéraires.

Subvention à une association

L'association Pétanque de la Côle, ayant régularisé sa situation, recevra une subvention de 185 €, comme les autres associations ayant leur siège sur la commune.

Parmi les questions diverses

Repas des anciens

Il est fixé au dimanche 18 février 2018.

Chaudière

Un devis de 135 € pour l'horloge et un de 573 € pour le disconnecteur sont présentés.

Agence postale communale

Joëlle Borloz-Bruguera prendra ses fonctions comme gérante le 8 janvier 2018.

Communauté de communes Périgord Limousin

Action sociale

Missions du nouveau CIAS

Les missions du nouveau CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) couvrent l'aide à domicile, les secours d'urgence, l'aide sociale et le portage des repas.

Les aides à domicile ont pour mission de lutter contre la perte d'autonomie et l'isolement des personnes âgées.

Le service des secours d'urgence et l'aide sociale attribuent des aides financières pour les administrés du territoire en difficulté

Sur le secteur de Thiviers le portage des repas est délégué au centre hospitalier d'Excideuil qui gère également les commandes et les livraisons (contacter le 05 53 62 25 01).

Antenne de Thiviers : maison des services, rue Baptiste Marcet – 24800 Thiviers – Tel. 05 53 62 06 22 – E-mail : cias-thiviers@perigord-limousin.fr

Ce que peut faire l'aide à domicile

Entretien du logement : ménage, linge, petits travaux de couture, nettoyage des vitres.

Alimentation : préparation et aide à la prise des repas.

Accompagnement: aide à l'habillage et à la toilette, aide aux sorties et aux courses, à la marche, aide au lever et au coucher.

Accompagnement social : activités de loisirs, aide aux démarches administratives courantes, entretien des liens affectifs avec la famille.

Rôle de conseil : participation au maintien d'une certaine qualité de vie par des conseils sur l'hygiène, l'équilibre de l'alimentation.

Urbanisme et habitat

Les certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, d'aménager ou de démolir doivent faire l'objet d'une démarche auprès de la mairie. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'instruction de ces actes est de la compétence de la Communauté de communes mais les maires gardent la responsabilité de la signature.

Environnement

La réduction de l'impact des pesticides sur l'homme est un enjeu majeur. Depuis le 1^{er} janvier, la loi de transition énergétique interdit l'usage des produits phytosanitaires « chimiques » pour l'en-

semble des structures publiques. Cette loi concernera les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019.

Cette orientation oblige à revoir les pratiques d'entretien des voiries et des espaces verts. De nouvelles techniques doivent être utilisées comme le désherbage manuel et mécanique, l'utilisation de fleurs vivaces moins sensibles aux maladies, la gestion de la végétation spontanée notamment en pied de murs, l'entretien des cimetières. Ces pratiques permettront de faire des économies.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le SPANC est chargé d'instruire les demandes de création d'assainissement individuel et d'effectuer régulièrement des contrôles afin de vérifier le bon fonctionnement des installations.

Il informe de leur conformité et sur les risques sanitaires et environnementaux causés par une installation défectueuse. Lors de la création, un document est à retirer à la mairie, à compléter et à faire valider par à la Communauté de communes.

Ces installations doivent être entretenues régulièrement par le propriétaire. Lors de la vente d'un bien, on doit fournir un de diagnostic de l'installation de moins de trois ans à la signature de l'acte.

Nouvelle gendarmerie

Situé au lieu-dit les Marimonts (photo ci-dessous), à l'entrée nord de Thiviers, la nouvelle gendarmerie regroupera 14 logements, une caserne, des bureaux et services techniques. Elle regroupera les brigades de Thiviers et La Coquille. Le coût prévisionnel de l'opération est de 3 430 666 € hors taxes. Il sera financé ainsi : Communauté de communes : 1 520 000 € ; État : 1 386 774 € ; Communes de la communauté : 393 892 ; Conseil Départemental : 130 000 €.



Environnement

SMCTOM: Trier les déchets c'est bien, les réduire c'est mieux

Aujourd'hui nous produisons en moyenne un kilo de déchets par jour et par personne, deux fois plus qu'il y a 40 ans. Avec la raréfaction des matières premières, l'accroissement des gaz à effet de serre, les centres de stockage et les incinérateurs qui arrivent à saturation, apprenons les bons gestes pour réduire nos déchets.

Le coût financier du traitement des déchets ménagers est très lourd. Réduire ces déchets constitue une importante économie de matières premières (emballages issus du pétrole, minerais précieux qui se trouvent dans nos appareils hi-fi ou informatique). Un portable représente par exemple 75 kilos de ressources naturelles.

Vous pouvez réduire vos déchets, par des gestes

- mettre un autocollant « stop pub ». Vous réduisez ainsi de 35 kilos la publicité reçue chaque année.
- proscrire les produits jetables (vaisselle en carton, lingettes...).
- opter pour des produits réutilisables : torchons, filtre à café lavable, récipients en plastique plutôt que papier aluminium.
- limiter les emballages et suremballages
- faire votre compost : déchets de cuisine (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, fleurs fanées, mouchoirs en papier, marc de ca- de déchets en sacs jaunes soit 9 % de plus qu'en Les déchets verts représentent en moyenne 160 soit 4% de plus qu'en 2016. kg par habitant et par an.
- s'en débarrasser, emballages durables...
- limiter les impressions : n'imprimer que si nécessaire et recto-verso, privilégier la diffusion de documents par voie électronique (mails).

Par ailleurs, sachez:

Qu'en 2017, le SMCTOM a eu à traiter 2 194 tonnes

Traitement des déchets non recyclables

Les déchets non recyclables de Dordogne sont acheminés vers deux installations de stockage de déchets non dangereux (ISD-ND) à Saint-Laurent-des-Hommes et Milhac-d'Auberoche. Ils y sont compactés et épandus dans des casiers étanches, les jus polluants en sont pompés pour être dépollués et les gaz de décomposition sont brûlés. Les deux sites peuvent traiter plus de 150 000 tonnes de déchets par an.



Compactage des déchets dans un casier étanche...



...les jus de décomposition sont récupérés dans un bassin pour être dépollués.

fé, etc.) ; déchets de jardin (feuilles, tailles de 2016 ; 6 960 tonnes de déchets en sac noirs soit végétaux, tontes de pelouse, mauvaise herbe). 0,1 % de moins qu'en 2016 ; 1 443 tonnes de verre

Que le verre est 100% recyclable, que plus d'un em-- réutiliser plutôt que jeter : vêtements usagés ballage en verre sur trois se retrouve encore dans comme chiffons, donner un objet plutôt que de les sacs noirs ou les sacs jaunes et qu'enfoui il met plus de 4000 ans à se dégrader.

> Rappel : Les sacs jaunes pour les déchets recyclables sont à retirer gratuitement à la mairie.

Environnement

Lutte contre l'ambroisie



L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante envahissante originaire d'Amérique du nord introduite en France en 1863. Elle est présente en Nouvelle Aquitaine, particulièrement en Dordogne.

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant. Il est produit de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Il provoque rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas de l'asthme.

Le coût de santé imputable à l'allergie au pollen d'ambroisie représente des sommes considérables. De plus l'ambroisie concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol est la plus touchée; il en résulte une diminution des rendements, de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination de lots de semences.

Les actions préventives

Pour en prévenir l'apparition il faut couvrir les sols nus avec des végétaux, du paillis, un géotextile, éviter d'importer de la terre provenant de sites contaminés, tenir compte du cycle de l'ambroisie dans le calendrier des travaux afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

Les actions curatives

L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises pour de petites surfaces infestées avant la floraison (avant mi-juillet) reste la méthode la plus efficace. La fauche ou la tonte pour de grandes surfaces ou pour des linéaires Une première coupe est recommandée avant la floraison

des fleurs males et les émissions de pollens, soit avant la mi-août. Si nécessaire effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entrainer des résistances de l'ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces.

Précautions à prendre

Les personnes allergiques à l'ambroisie ne doivent pas participer aux actions de gestion. Ceux qui participent à l'arrachage doivent porter des gants et nettoyer leurs vêtements, chaussures et matériel utilisé à la fin de chaque opération.

Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences. Un apport en déchetterie est envisageable. Au-delà de la mi-août les interventions sont déconseillées car elles favorisent la dispersion du pollen et des graines.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement s'adresser à Gaëlle Guyot – Fredon Aquitaine – 62 rue Victor Hugo – 33140 Villenave d'Ornon – Téléphones : 07 81 61 79 99 ; 09 67 01 58 68 - Email : zna@fredon-aquitaine.org

La vie des associations

Amicale des anciens combattants

Cérémonie du 11 novembre

A l'occasion du centenaire de son arrivée à la tête du pays le texte ministériel lu par Jean Dubain mettait l'accent sur le rôle de Clémenceau. Tout au long de la cérémonie, bravant les tourments de l'âge, les vétérans se tiennent fiers et les élèves de l'école eux, oubliant un moment leur insouciance enfantine, lisent, remarquablement bien, des textes émouvants. C'est ainsi que malgré le temps maussade ce 11 novembre a rassemblé une assistance, où les générations se mélangeant, les habitants se sont retrouvés nombreux.

Suite à l'exposition de 2016 : Jean Grondin

Né à Saint-Pierre-de-Côle le 6 mars 1879, domicilié à Sorges. Il a changé de domicile en mai 1901 pour s'y marier après quatre ans dans l'armée (1897-1901). Mobilisé à nouveau en 1914, il est tué le 16 avril 1917 au Chemin des Dames.

Lors de l'exposition de 2016 nous avions signalé sa double inscription sur le monument de Sorges en plus de celui de Saint-Pierre. Ses descendants nous ont remis des documents relatifs à sa disparition.

Lettre adressée à sa veuve « De Laon le 13 avril 1917 par l'officier chef de secteur (...). Le corps de M. Grondin Jean, Léon repose bien dans la tombe 1736 du cimetière de Cerny-en-Laonnois. Ce renseignement (...) a été vérifié sur place. Le n° 111 porté sur la croix doit être le n° matricule au recrutement de monsieur Grondin. (...) Veuillez agréer Mme mes salutations distinguées».

Lettre d'un médecin militaire adressée probablement au Dr Daniel, beau-frère de Jean-Grondin : « (...) le 3 mai 1917, très honoré confrère (...) c'est moi qui le 16 avril ai fait le premier pansement de Grondin. Il était atteint de deux blessures. Une section des muscles de la jambe droite avec fracture du péroné mais n'intéressant pas le tibia. Une large plaie de la région fessière gauche semblant intéres-

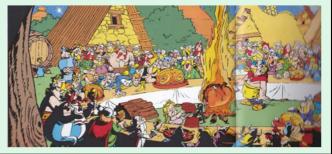
ser le nerf sciatique. Son transport difficile en raison du grand bombardement l'avait très affaibli. Je lui ai fait une injection d'éther et une d'huile camphrée puis je l'ai fait transporter le plus tôt possible au poste d'évacuation (...). C'est là que je l'ai vu le lendemain en allant prendre des nouvelles de mes blessés. Il était mort dans la nuit... Grondin était très aimé de ses camarades et très apprécié de ses officiers (...)».

Lettre adressée à Mme Vve Grondin. « (...) le 17 septembre 1917. j'ai l'honneur de vous faire connaître les résultats de l'enquête faite pour retrouver la tombe de votre mari. Décédé au poste de secours du boyau de Béthune, il a été inhumé près de ce boyau, il porte au cou une plaque de plomb sur laquelle est inscrit le numéro 596. Sa tombe est bien entretenue mais la proximité des premières lignes ne permet pas actuellement de donner satisfaction à votre légitime désir de venir la visiter (...)»

Dernier document sous forme d'imprimé adressé à Mme Grondin. « Laon le 9 septembre 1921. J'ai l'honneur de vous informer que l'exhumation des restes de votre parent Grondin Jean aura lieu le 26 septembre 1921 à partir de 8 heures ».

Dates à retenir

- L'assemblée générale annuelle de l'Association de Anciens Combattants aura lieu le samedi 27 janvier à 15h à la salle des fêtes.
- ◆ 14 juillet 2018 au bord de la Côle Le célèbre cochon farci à la broche de Camille sera proposé lors d'un banquet champêtre organisé par l'association des anciens combattants.



La vie des associations Club de l'Amitié

Dates à retenir

Voici le programme des activités proposées par le Club de l'Amitié pour ce début d'année 2018 :

- atelier défoulement par la danse le lundi à 17h, à la salle des fêtes
- atelier théâtre le jeudi à 10h, à la salle des fêtes
- cartes et jeux le jeudi à 14h à 17h (horaire d'hiver) et 14h30 à 17h30 (horaire d'été), à la salle du Club
- randonnée pédestre le 3^e samedi du mois
- dimanche 21 janvier 2018: galette des rois (dégustation de galettes et projection du DVD de l'année 2017)
- dimanche 11 février 2018 : chandeleur (dégustation de crêpes et sketches)
- dimanche 04 mars 2018 : loto (venez nombreux !)



La balade de novembre.

- samedi 19 mai 2018 : marche en fin d'après midi suivi d'un repas en soirée à la salle des fêtes
- mardi 12 juin 2018 sortie
- jeudi 28 juin 2018 : pique-nique au camping

Un atelier d' occitan

Il y a ceux qui parlent « la langue »- l'occitan, le « patois »- depuis leur plus tendre enfance. Il y a ceux, les plus nombreux, qui l'ont entendue parler avec plaisir par les anciens mais ne la savent plus. Il y a ceux qui trouvent juste dommage qu'elle disparaisse et auraient envie de la faire revivre un peu... Pour tous

ceux-là, nous proposons, dans le cadre des activités du Club de l'Amitié, un atelier d'occitan ouvert à tous.

Quand?

- à la rentrée de septembre-octobre 2018 le mercredi (pour laisser la place aux autres activités du Club de l'Amitié et pouvoir disposer d'une salle), à 17h ou 17h30 selon les préférences des participants, pour une durée d'une heure trente à deux heures.

Pour qui?

- il sera ouvert à tous, quel que soit son niveau.

Qu'y ferons-nous?

- nous y parlerons occitan bien sûr. Et nous définirons



ensemble les formes que cela prendra, en essayant de varier les supports, pour que chacun y trouve son compte. Car les possibilités sont nombreuses entre le « parladís », les lectures, les chansons, les dialogues...

À qui s'adresser?

- pour en parler dès maintenant, contacter Marie-Claude Lahieyte-Fleurat à Puy Pela au 06 74 37 59 27. Avant le démarrage des ateliers, en septembre, le club de l'Amitié organisera une soirée débat à la salle des Fêtes où tous seront conviés, intéressés ou non par l'atelier, sur le thème de la place de l'occitan dans la société, dans l'enseignement, quel avenir pour les langues régionales, etc. La date reste à fixer.

L'orateur invité sera Jean-Louis Lévêque, président de l'IEO, Institut d'Études Occitanes de Dordogne, qui a accepté de venir animer cette soirée et nous l'en remercions.

La vie des associations

En val de Côle

Journées du patrimoine 16 et 17 septembre

Pendant ces deux jours, l'association en val de Côle à organisé un exposition de documents sur les anciens commerces et entreprises présentes dans de notre village, des années 1950 à nos jours. Des trente présentes à l'époque, il ne reste qu'une quinzaine aujourd'hui. Chantal Gay remercie les personnes qui lui ont fourni les renseignements et les photos pour organiser ces deux jours.



Josette Deschamps et Chantal Gay présentent des documents prêtés par les habitants de la commune.

Journée de l'arbre du 5 Novembre



L'association a organisé sa journée de l'arbre sur le thème «La table ronde de la forêt». Des exposants participaient à la journée.

À midi un repas fut préparé et servi par Gilles Rothwell et sa fille. C'est avec plaisir que nous l'avons partagé en compagnie de nos amis anglais venus en nombre.

L'après-midi, MM. Pargney et Mazière et un représentant d'une entreprise forestière ont donné une conférence sur le thème de la forêt suivie d'un échange avec le public .Un grand nombre de personnes étaient présentes, ce fut très convivial.

Amicale des pêcheurs

En 2017, le nombre de cartes de pêche vendues a baissé notamment chez les adultes. Il est rappelé que depuis cette année l'acquisition des cartes de pêches est entièrement informatisée.

Pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou qui ne savent pas comment faire, ils peuvent faire établir leur carte à l'Auberge de la Marmite, Cyril se fera un plaisir de vous y aider.

Comme chaque année nous avons réalisé un lâcher de truites arc en ciel, juste avant l'ouverture. Nous avons aussi réalisé des alevinages de différentes tailles en truite Fario selon le moment de la saison. Les pêches électriques réalisées à l'automne indiquent une bonne reprise de ces alevinages mais indiquent aussi une « sur pêche » car nous n'avons pas dénombré beaucoup de truites Fario de 20 cm et plus.

De l'avis de la fédération départementale de pêche, pour permettre un meilleur développement des Fario de la Côle, il serait souhaitable que tous les pêcheurs prennent l'habitude de relâcher toutes les truites Fario et ne conservent que les truites arc en ciel.

De notre côté, avec les propriétaires, nous allons délimiter des zones de No Kill* et des longueurs de réserves de pêche. Espérant que l'ensemble des pêcheurs puissent comprendre qu'il en va de l'intérêt de notre passion.

Nous avons organisé notre traditionnel concours de pêche au moment de la fête du village, nous souhaitons qu'il soit le plus convivial possible et permette aux villageois de se retrouver le long de la Côle ou aussi à la buvette.

^{*}No Kill : pratique qui consiste à relâcher les poissons vivants

La vie des associations

Comité des Fêtes

Concours de belote

Il a réuni le 18 novembre une quarantaine de participants répartis en équipes de 2 joueurs qui ont disputé 3 manches de 12 parties.

Le classement final a permis de départager les équipes et de distribuer les nombreux lots parmi



lesquels des volailles entières (canards, poulets, pintades), des rôtis et côtelettes de porc,...

Un collation était offerte à tous les participants pour clôturer la soirée dans la bonne humeur.

Au programme de 2018

- samedi 31 mars : concours de belote, à la salle des fêtes à partir de 19h30.
- samedi 23 juin : feu de la Saint-Jean au camping, à partir de 19h00.
- samedi 7 juillet : marché des producteurs locaux, place de la mairie, à partir de 16h00.
- samedi 4 et dimanche 5 août : fête patronale
- mercredi 15 août : vide grenier.

Pétanque de la Côle

L'association Pétanque de la Côle qui a été créée en septembre 2016 est présidée par Delphine Mazière qui déclare : « en mai dernier, nous avons eu la remise des tee-shirts, avec la présence du maire, Franck Besse (photo ci-dessous) que nous remercions de nous accueillir sur la commune. Nous avons organisé trois concours en 2017 et nous en organiserons encore trois en 2018.

C'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux membres, donc n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour avoir les coordonnées de l'association ».



Fête patronale 2017







